

# FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

## INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

**À retourner au plus tard le 13 juillet 2023**

À la Direction des Affaires Scolaires, de l'Enfance, de la Jeunesse et des Sports (14, rue de l'Eglise)  
01 30 40 22 04 - 22 19 - 22 35

Nom et prénom de l'enfant : .....

Date de naissance :  /  /

Sexe : F  M

Ville et pays de naissance : .....

École fréquentée en septembre 2023 : .....

Niveau scolaire en septembre 2023 : .....

PHOTO  
OBLIGATOIRE

### RESPONSABLES LEGAUX DE L'ENFANT

#### RESPONSABLE LEGAL 1 / TUTEUR

Nom .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Ville de naissance : .....

Pays de naissance : .....

Adresse : .....

Ville : .....

Téléphone portable : .....

Email : .....

Employeur (nom et adresse) : .....

.....

.....

Profession : .....

Téléphone employeur : .....

N° d'affiliation CAF : .....

#### RESPONSABLE LEGAL 2

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Ville de naissance : .....

Pays de naissance : .....

Adresse : .....

Ville : .....

Téléphone portable : .....

Email : .....

Employeur (nom et adresse) : .....

.....

.....

Profession : .....

Téléphone employeur : .....

N° d'affiliation CAF : .....

En cas de divorce ou de séparation des parents, un document juridique instituant les modalités (même provisoires) de garde du ou des enfants doit être transmis ou, à défaut, une attestation sur l'honneur signée des deux parents. Ce document précisera la date de séparation et les modalités de garde ainsi que la répartition entre les deux parents des frais liés aux activités péri et extrascolaires.

### CONTACTS DE LA FAMILLE (3 MAXIMUM)

Civilité	Nom	Prénom	Téléphone portable	Lien avec l'enfant	Personne à contacter en cas d'urgence <small>(autre que les responsables légaux 1 et 2)</small>	Personne autorisée à venir chercher l'enfant

Je soussigné(e) :  responsable légal(e) autorise les tierces personnes indiquées ci-dessus à récupérer mon enfant. J'ai pris connaissance des informations suivantes : seules les personnes nommément désignées ci-dessus peuvent bénéficier de cette autorisation. Toute personne bénéficiant d'une autorisation devra justifier de son identité en présentant ses papiers d'identité auprès de l'animateur présent à l'accueil.

## ENFANT AUTORISÉ À SORTIR SEUL (seulement pour les enfants en élémentaire)

J'autorise mon enfant à partir seul des activités périscolaires auxquelles il est inscrit, selon les jours de présence qui ont été réservés :

- \*Activités périscolaires du soir (lundi, mardi, jeudi, vendredi) Oui  Non
- \*Etudes surveillées Oui, à 18 h  Non
- \*Accueil de loisirs élémentaire mercredi Oui  Oui, à 13 h  Oui, à 17 h  Non
- \*Accueil de loisirs élémentaire vacances Oui  Oui, à 13 h  Oui, à 17 h  Non

## RENSEIGNEMENTS SANITAIRES CONCERNANT LA SANTÉ DE L'ENFANT

\*Allergies : Alimentaires  Médicamenteuses  Autres

\*Projet d'Accueil Individualisé (PAI) :

Votre enfant a-t-il un PAI scolaire ? Oui  Non

Médecin traitant : Nom : Téléphone :

\*Problèmes de santé et antécédents :

\*Vaccinations effectuées (indiquer les dates de vaccination) :

Se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccination de l'enfant. Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, merci de joindre un certificat médical de contre-indication.

Diphtérie – Tétanos – Poliomyélite  Coqueluche  Hib  Hépatite B

Rougeole – Oreillons – Rubéole  Méningocoque C  Pneumocoque

Pour les enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les 11 vaccinations ci-dessus sont obligatoires.

Pour les enfants nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018, seules les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite sont exigées.

## RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES DES RESPONSABLES LÉGAUX (régime alimentaire, asthme, port de lunettes...)

## SIGNATURE DES RESPONSABLES LEGAUX (obligatoire)

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche, et j'autorise Madame le Maire ou son représentant, à prendre, le cas échéant, toute mesure (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendue nécessaire par l'état de l'enfant. L'inscription aux activités péri et extrascolaires vaut acceptation du règlement intérieur des activités scolaires et périscolaires.

J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités et sorties organisées dans le cadre des accueils de loisirs, ainsi que la prise de photo ou de film. En cas de contre-indication à la pratique d'activités physiques, veuillez fournir un certificat médical.

Je m'engage à prévenir la mairie de toute modification sur cette fiche individuelle de renseignements.

J'accepte la transmission d'informations par courriel liées uniquement à l'activité de mon enfant.

Je prends note qu'en l'absence du calcul du TPI 2023/2024 (du 1<sup>er</sup> au 29 septembre 2023 inclus), je serai automatiquement **facturé au tarif maximum**. ATTENTION : IL N'Y AURA PAS D'EFFET RETROACTIF.

Fait à Saint-Leu-la-Forêt, le  /  /

Responsable légal 1 - Nom et prénom

Signature

Responsable légal 2 - Nom et prénom

Signature

**ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET VOUS SERA RETOURNÉ ET L'ENFANT NE SERA PAS ADMIS AUX ACTIVITÉS PERI ET EXTRASCOLAIRES.**